



Les décisions du conseil

Voici les principales décisions prises par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2019 :

Gestion de la performance organisationnelle - Service des travaux publics

Le conseil a entériné les deux offres de services de la firme SMI performance concernant l'organisation du travail au Service des travaux publics. La firme a déposé ses recommandations sur l'organisation du Service et projette l'implantation de sa méthode dans les prochains mois.

Acquisition d'un immeuble – terrain sur la rue de la Forge

En lien avec le projet de réfection de la rue Valiquette, le conseil municipal a adopté une résolution pour faire l'acquisition d'un terrain sur la rue de la Forge (directement derrière le garage Sonic, situé sur le boulevard de Sainte-Adèle). La vocation de ce terrain reste encore à déterminer dans l'ensemble du projet.

Acquisition d'un immeuble – 1450, rue Saint-Jean

Le conseil municipal a adopté une résolution pour faire l'acquisition de l'immeuble situé au 1450, rue Saint-Jean (à côté de l'école primaire Chante-au-Vent). Cet immeuble abritera une école primaire alternative; projet des plus positifs pour les jeunes familles de la Ville. Le financement pour l'acquisition de cette école a été adopté par règlement d'emprunt lors de la même séance. Un registre sera tenu les 6 et 7 février 2019, de 9 h à 19 h, à la salle du conseil.

Demande de subvention

La Ville cherche constamment à s'assurer que les projets puissent faire l'objet de subventions des différents paliers de gouvernement. Le conseil a donc adopté en ce sens deux résolutions afin d'assurer la priorisation des demandes de subvention auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Les objets de ces subventions visent la rénovation du garage municipal ainsi que celle du Centre communautaire Jean-Baptiste-Rolland.



Règlement d'emprunt – Parc du Mont-Loup-Garou

Bien qu'il espère recueillir dons et subventions pour la création du Parc du Mont-Loup-Garou, le conseil vient d'adopter un emprunt à cet effet. La prochaine étape est la tenue d'un registre les 6 et 7 février 2019, de 9 h à 19 h, dans la salle du conseil.